

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5998>



Protocole sanitaire définitif allégé !

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Date de mise en ligne : dimanche 3 mai 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Protocole sanitaire définitif allégé !

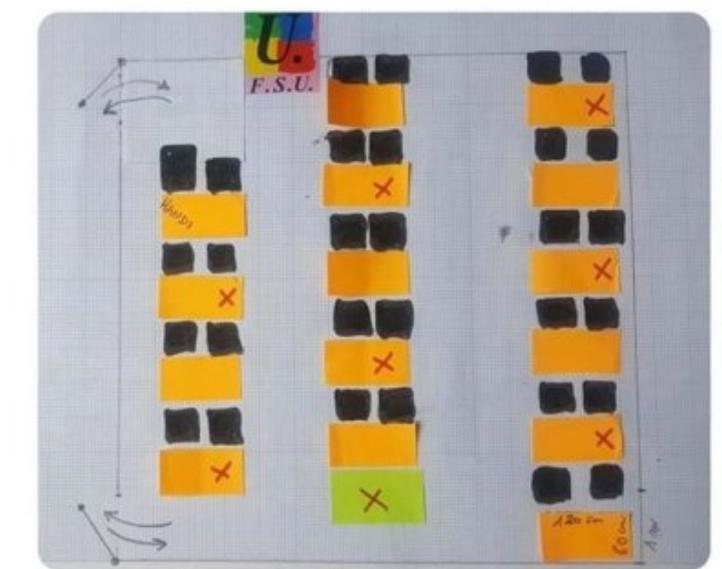
Le **protocole sanitaire définitif** vient d'être publié. Vous le trouverez en pièce jointe.

Il présente des évolutions par rapport au projet initial. Outre son application qui apparaît impossible dans beaucoup de situations, nous constatons des **reculs**, en particulier sur le **port des masques** : ceux-ci ne seraient obligatoires que si les règles de distanciation physique ne peuvent être appliquées. Autrement, il ne serait que recommandé, par exemple en cours, pour les élèves et les enseignants. Chacun d'entre nous sait bien qu'il est impensable de faire cours sans jamais s'approcher des élèves ! Il serait par contre obligatoire pendant les récréations pour les élèves... Ce qui conduirait à des manipulations de masques par les élèves au cours de la journée et donc un **risque accru de contamination**.

Ces incohérences sont la preuve que les considérations budgétaires ou de pénurie priment sur les considérations sanitaires. **Ces préconisations renvoient à la responsabilité individuelle le fait de se protéger ce qui est un dédouanement inacceptable de l'Etat employeur.**

Quant à mettre **16 personnes dans 50 m²**, nos simulations montrent que ce ne sera pas faisable si on veut pouvoir assurer une circulation en toute sécurité dans la salle. Dans cet exemple, on ne peut pas dépasser 7 élèves !!!

#StopMepris #coronavirus #COVID19
#OnEstPret



Nous porterons, entre autres, ces remarques lors du **CHSCT du 06 mai**. D'autres décisions de notre part suivront prochainement.